

# CHARTRE PARTENARIALE TOUS UNIS POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ

Depuis 2007, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées dans une démarche Zéro pesticide, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Environnement et santé préservés, meilleure qualité de vie, retour de la nature et de la biodiversité ont motivé cette politique. Aujourd'hui, les modes de gestion et d'aménagement intègrent la biodiversité afin de recréer des espaces de nature en zone urbaine et d'améliorer le maillage écologique du territoire.

La gestion durable du territoire, dépassant les réglementations actuelles et répondant aux enjeux de la ville de demain, représente un défi commun pour la collectivité et tous les acteurs gestionnaires d'espaces verts. Elle constitue aussi un véritable intérêt pour les habitants de l'agglomération.

Pour permettre à cette démarche de prendre plus d'ampleur et garantir une reconquête optimale de la biodiversité, la collectivité a ainsi engagé un processus partenarial ouvert visant à partager les connaissances techniques en matière de gestion et d'aménagement favorables à la biodiversité. Cette démarche se concrétise aujourd'hui par l'adhésion des partenaires à la charte « **Tous unis pour + de biodiversité** ». La création d'un réseau cohérent de jardins et d'espaces verts favorables à la biodiversité et exempt de produits chimiques, participe activement à construire une trame verte : véritable maillage naturel qui doit permettre de lutter contre l'artificialisation du territoire et la reconquête de la biodiversité.

Cette charte s'adresse plus précisément aux entreprises, associations, bailleurs, administrateurs et aménageurs ainsi qu'aux communes de l'Eurométropole de Strasbourg pour étendre les pratiques de la gestion et de l'urbanisme durable déjà initiées à travers plusieurs opérations portées par la collectivité, à toutes les opérations y compris celles en maîtrise d'ouvrage privée.

Le présent document recense les engagements de principe de la collectivité et du partenaire signataire pour tendre vers une meilleure gestion et un aménagement durable du territoire, sur des terrains publics et privés.



## TOUS UNIS POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

### ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE SIGNATAIRE

- > **Respecter au minimum 6 actions favorables à la biodiversité.**

- Abandon de l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires, engrais chimiques)
- Utilisation de techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts (désherbage thermique, mécanique, manuel, paillage, lutte biologique...)
- Réduction des tontes
- Réduction des arrosages et paillage des massifs
- Plantation d'espèces locales (cf. guide Plantons local)
- Plantation de haies champêtres
- Plantation d'arbres fruitiers
- Installation d'un composteur collectif
- Installation de refuges pour la biodiversité (nichoirs, mangeoires, ruches, hôtel à insectes)
- Création d'une mare
- Réduction de la pollution lumineuse
- Installation d'une façade et/ou de toitures végétalisées

- > **Communiquer toutes les actions engagées pour favoriser la biodiversité**

- > **Participer régulièrement aux sessions d'information** qui seront instaurées pour échanger sur les thématiques à approfondir.

### ENGAGEMENTS DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

- > Valoriser la démarche partenariale et l'engagement des acteurs ;
- > Valoriser les projets d'excellence lors des événements annuels et dans les documents de communication ;
- > Promouvoir la charte auprès des différentes communes et entreprises de l'Eurométropole pour unifier la démarche et les objectifs ;
- > Animer des sessions d'information dédiées à cette démarche (comportant intervention d'experts, visites, conférences, etc.) pour étendre le socle commun de connaissances et valoriser les projets de référence ;
- > Organiser des points d'échanges sur la démarche avec les acteurs et notamment un bilan annuel visant à actualiser la charte si nécessaire ;
- > Diffuser des outils de communication pour sensibiliser les usagers des espaces verts ;
- > Évaluer les pratiques des signataires (enquête tous les 2 ans pour évaluer les engagements des signataires et ajuster l'offre en formation et en outils de communication) ;

## TOUS UNIS POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ

### ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DES ACTIONS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

#### ABANDON DE L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (PESTICIDES, ENGRAIS CHIMIQUES)

Bannissez les engrais et tous les pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) pour nourrir, soigner ou entretenir vos espaces verts. Réapprenez les gestes de bon sens et les astuces de jardinier pour gérer la nature de façon plus écologique.

**Pourquoi ?** Les produits phytosanitaires sont classés parmi les déchets dangereux ; en effet, leurs principes actifs ont des effets irritants voire toxiques pour l'homme et dangereux pour l'environnement. Par leurs actions fongicides, insecticides et herbicides, ils tuent de nombreux organismes qui sont pourtant naturellement présents dans la nature et contribuent à la biodiversité.

L'eau est une ressource vitale en termes de quantité et de qualité. La nappe phréatique rhénane est un des plus grands réservoirs souterrains en eau d'Europe et constitue une ressource majeure pour l'approvisionnement de la région. Les pesticides constituent une source de pollution importante car 90 % n'atteignent pas leur cible, sont disséminés dans le sol et pénètrent cette nappe.

Arrêter d'utiliser les produits phytosanitaires et engrais, c'est laisser la nature se développer librement, préserver la ressource en eau et sa santé et retrouver un équilibre de biodiversité.

#### UTILISATION DE TECHNIQUES ALTERNATIVES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (DÉSHÉBAGE THERMIQUE, MÉCANIQUE, MANUEL, PAILLAGE, LUTTE BIOLOGIQUE...)

Pour faire la chasse aux herbes indésirables, pensez au désherbage manuel pour extirper les racines (avec un sarcloir, une binette ou un couteau) et privilégiez le désherbage alternatif (thermique ou mécanique). Pour éviter que ces techniques ne soient trop gourmandes en temps, plantez progressivement des espèces couvre-sol au pied de vos massifs pour limiter le désherbage.

**Pourquoi ?** L'abandon ou la diminution des pesticides entraîne l'apparition de végétation spontanée là où nous n'en avons pas l'habitude (par exemple entre les pavés, au pied des arbres, dans les allées de cimetière). Cette végétation reverdit nos villes et doit être acceptée ; toutefois, des techniques alternatives permettent de limiter leur croissance ou de les éliminer que ça soit par du travail manuel du sol ou par la plantation d'espèces couvrantes.

## RÉDUCTION DES TONTES

Laissez les gazons à des hauteurs de 6 à 8 cm permet d'améliorer leur résistance à la sécheresse et de faire des économies d'entretien. Il suffit de définir une hauteur d'intervention pour tondre et non pas une fréquence dont l'action sera parfois inutile. Le mulching est une technique intéressante : en tondant, les résidus sont broyés finement et se déposent sur le gazon. Invisibles, ils constituent ainsi une protection contre la sécheresse et un engrais naturel pour le sol !

Passez à des systèmes de prairie avec 2 fauches maximum par an pour les grandes surfaces avec peu d'usages et passages. La fauche tardive (après le 15 septembre) laisse à toutes les plantes le temps de fleurir et aux insectes le temps de se reproduire. Il est possible de semer mais on peut laisser le gazon évoluer spontanément.

Pensez aux bandes refuges et ne tondez pas l'intégralité de la pelouse en une fois. Le faire en 2 temps permet aux espèces qui y vivent de trouver refuge dans la partie non tondu et choque moins l'utilisateur qui percevrait cette coupe totale comme changeant trop le milieu. Le pâturage est une des plus anciennes méthodes qui existent pour garder un milieu ouvert. Une association avec un éleveur local est une solution pour qu'il trouve du terrain pour ses bêtes et que votre prairie soit entretenue.

**Pourquoi ?** Les pelouses sont l'habitat de nombreux insectes mais servent aussi de lieu de vie aux oiseaux et chauves-souris. Le passage en tonte régulièrement diminue la taille, la qualité et la diversité de cet écosystème. Des tontes plus hautes et moins régulières, voire le passage en fauche permettent à des espèces auxiliaires (prédatrices des ravageurs) de se développer. De plus ces gazons et prairies plus hautes sont très agréables pour le paysage urbain car ils apportent verdure et couleur sans faire obstacle à la vision.

## RÉDUCTION DES ARROSAGES ET PAILLAGE DES MASSIFS

Privilégiez les systèmes économes en eau : goutte à goutte au pied des plantes, arrosage de nuit ou en soirée pour limiter l'évapotranspiration. Passez à l'arrosage manuel en fonction des conditions météo et des espèces. Pensez à pailler les pieds d'arbres et massifs avec des feuilles, des résidus de tonte, de la paille ou des copeaux de bois (BRF). Cette technique limite l'évaporation en période estivale et empêche les herbes folles de s'implanter. Envisagez un collecteur d'eau de pluie. Raccordé aux gouttières des bâtiments, il récupère l'eau qui partirait directement dans les égouts et servira à arroser au printemps si les pluies sont insuffisantes. Les espèces couvre-sol comme le lierre constituent une alternative verte et vivante au paillage.

**Pourquoi ?** L'eau est une ressource à économiser. En privilégiant des espèces locales peu gourmandes en eau, en adaptant les arrosages aux besoins de chacune et en évitant les sols nus par du paillage, vous réduirez votre consommation en eau considérablement.

## PLANTATION D'ESPÈCES LOCALES

Référez-vous au guide Plantons local de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'à la base de données de l'association Haies Vives d'Alsace pour trouver les espèces locales, plus résistantes et mieux adaptées au climat. Lors de la conception d'une plantation, un diagnostic du sol et du micro-climat peut être effectué pour aider à trouver le choix le plus judicieux en matière de végétation. Choisissez des plantes vivaces qui évitent de recourir à des annuelles produites en serres à grand renfort d'intrants et très énergivores. Essayez de vous procurer des plants et semences produits localement.

**Pourquoi ?** Les espèces végétales locales sont adaptées à notre climat et plus résistantes aux maladies. De plus, elles sont les plus favorables à la faune en hébergeant de nombreux insectes. Les plantes mellifères bénéficient aux pollinisateurs, les nectarifères attirent les papillons.

## PLANTATION DE PRAIRIES MELLIFÈRES

Laissez évoluer un gazon vers une prairie : l'arrêt de la tonte va permettre à des graminées et fleurs de s'installer spontanément. Ne fauchez plus qu'une à 2 fois par an au maximum et le plus tardivement possible. Pensez à laisser des bandes refuges. Semez des mélanges d'espèces de prairies fleuries issues de la plaine rhénane pour obtenir un espace diversifié et coloré. Pensez à des associations fleurs - graminées - légumineuses qui amélioreront la qualité du sol et diversifieront l'aspect.

**Pourquoi ?** La fauche laisse le temps aux herbes et graminées de se développer complètement. Les graines tombent au sol et régénèrent la prairie : pas besoin de planter tous les ans et peu d'entretien. Les résidus de fauches seront exportés et pourront servir pour le paillage de massifs ou dans un composteur comme apport de matière sèche.

## PLANTATION DE HAIE CHAMPÊTRE

Plantez des haies vives en composant diverses essences, hauteurs, périodes de floraisons pour un aspect changeant au cours du temps. En associant des arbustes caducs, persistants et marcescents vous pourrez garder un obstacle visuel même en hiver. Laissez évoluer naturellement des espaces ouverts (bords de rivières, limite de propriété) vers un système de haies. Les végétaux ligneux s'implantent d'eux-mêmes et éviteront des coûts de plantation.

**Pourquoi ?** Les haies sont l'habitat d'oiseaux, chiroptères et petits mammifères utiles contre les ravageurs (le hérisson limite la prolifération de limaces par exemple). De plus elles contribuent à la création d'un habitat de lisière spécifique à certaines plantes rares comme le sabot de Vénus. Leur intérêt se trouve également dans des effets de coupe-vent et d'ombrage qui sont intéressants pour la protection des bâtiments ou lieux de vie urbains. Elles constituent un élément paysager de séparation d'espace très naturel et vert, à utiliser en milieu habité, en zones industrielles ou encore en milieu plus agricole.

## PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Les arbres fruitiers apportent de l'ombre, des fleurs et des fruits à se partager. En planter de différentes espèces étalera les floraisons et production.

Les espèces locales, rustiques et menacées peuvent être utilisées, pour en savoir plus contactez l'association Croqueur de pommes.

**Pourquoi ?** En plus des vertus des arbres (verdure, feuillage refuge, habitat pour la faune) ils produisent des fruits. Cela incite les usagers à se tourner vers la nature, à redécouvrir comment la nourriture est produite et cela nécessite peu d'entretien.

## INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR COLLECTIF

Installez un composteur collectif en rappelant les règles d'un bon compost : les déchets verts, les déchets bruns et ceux à éviter. Encouragez le plus grand nombre à venir l'approvisionner grâce à des campagnes de sensibilisation.

**Pourquoi ?** Dans le cadre du Plan Local de Prévention des déchets, le compostage est un moyen clé de diminuer les déchets car il permet transformer les déchets alimentaires et d'entretien des espaces verts et de nature en engrais. Le produit du compost mur peut être redistribué, servir à votre structure directement ou être intégré dans une filière avec un agriculteur.

## INSTALLATION DE NICHOS OU DE MANGEOIRES ET MISE EN PLACE D'ABRIS NATURELS POUR LA PETITE FAUNE

Les abris naturels pour les oiseaux et les petits mammifères sont de moins en moins nombreux. Pour remédier à cette problématique et contribuer à la protection des espèces, vous pouvez installer des abris dans vos jardins ou sur vos bâtiments.

La petite faune (chiroptère, hérisson) est très importante car elle vous débarrassera des organismes nuisibles. En laissant le bois mort ou en leur créant des abris, vous pouvez l'observer en milieu urbain alors qu'on la pense réservée à la campagne.

## CRÉATION D'UNE MARE

Creusez une dépression d'au moins 2\*2 m pour que de l'eau puisse s'y installer. Si le sol est argileux, laissez la pluie remplir cette mare, sinon utilisez un revêtement étanche. Favorisez leur installation dans le but de créer un corridor entre 2 zones humides (cours d'eau ou étangs), surtout dans les zones à crapaud vert.

**Pourquoi ?** En Alsace la nappe phréatique est très proche de la surface, une mare permettra de l'alimenter plus facilement en participant au cycle de l'eau. De plus, les zones humides sont en forte régression et comprennent des espèces inféodées à ce milieu. Une mare se peuplera de roseaux puis de libellules et amphibiens qui se font de plus en plus rares.

## RÉDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Privilégiez des lampadaires qui éclairent uniquement le sol et non pas en boule. Installez des capteurs de présence qui allumeront ou augmenteront l'intensité de l'installation lors du passage humain.

**Pourquoi ?** Elle change les rythmes biologiques des arbres et des espèces nocturnes car elle fausse les durées d'ensoleillement perçues. Des espèces ont besoin de corridors « noirs » pour se déplacer et l'éclairage urbain constant perturbe leurs parcours migratoires. De plus, diminuer l'éclairage amène à des économies d'énergie.

## INSTALLATION D'UN MUR OU D'UNE TOITURE VÉGÉTALISÉE

Concevez des toitures végétalisées en sédums ou en espèces plus locales, qui pourront être intégrés au sein du bâtiment comme un jardin intérieur.

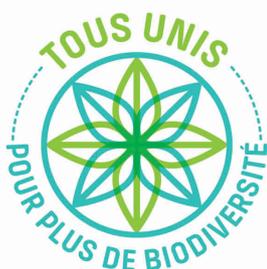
Pensez aux murs végétalisés à alvéoles ou couverts de plantes grimpantes en vous en servant également pour apporter un aspect visuel plus agréable et changeant au bâtiment.

Favorisez des modèles plurispécifiques avec des plantes peu gourmandes en eau et résistantes pour garantir un entretien faible et une bonne tenue sur le revêtement.

**Pourquoi ?** Dans un milieu urbain où les bâtiments occupent la plupart de l'espace, il est intéressant d'y envisager des poches de verdure. Ces installations sont très esthétiques et abordables. De plus, elles apportent de la fraîcheur en été, diminuent les pertes de chaleur en hiver et régulent l'humidité.

# TOUS UNIS POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ

## ANNEXE 2 : LA CHARTE



La reconquête de la biodiversité est essentielle à la préservation de nos ressources naturelles et à notre bien-être. Cette reconquête relève d'une responsabilité collective, partagée par les signataires de la présente charte. En s'engageant à mener au moins **six des actions** prescrites par cette charte, ils contribueront à plus de biodiversité et moins de pollutions, au bénéfice de nos concitoyens.

### 1 PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- Abandon de l'utilisation des produits chimiques pour l'entretien des espaces verts
- Utilisation de techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts
- Installation d'un composteur collectif

### 2 ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET LES RESSOURCES

- Réduction des tontes
- Réduction des arrosages et paillage des massifs
- Réduction de la pollution lumineuse

### 3 PLANTER POUR LA BIODIVERSITÉ

- Plantation d'espèces locales
- Plantation de prairies mellifères
- Plantation de haies champêtres
- Plantation d'arbres fruitiers

### 4 PROTÉGER ET DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME

- Installation de refuges pour la biodiversité (nichoirs, ruchers, hôtels à insectes...)
- Création d'une mare
- Installation de façades ou de toitures végétalisées

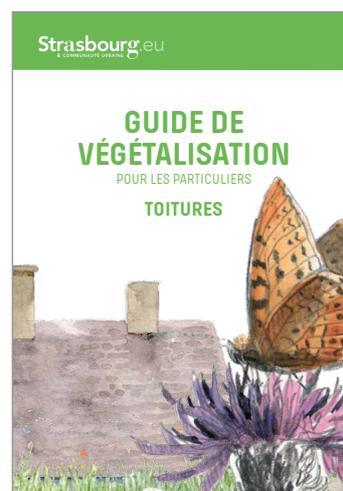
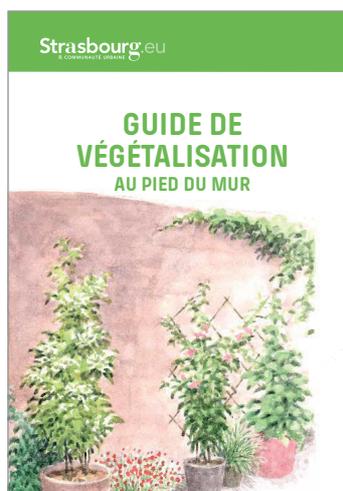
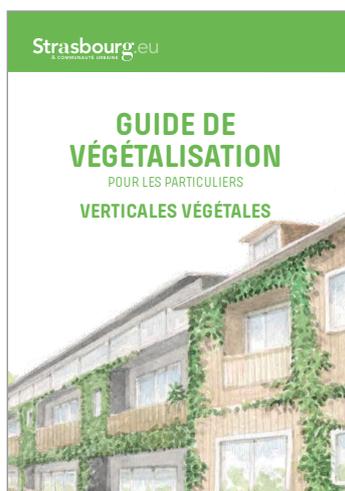
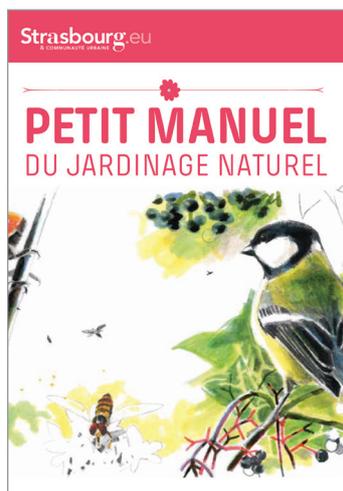
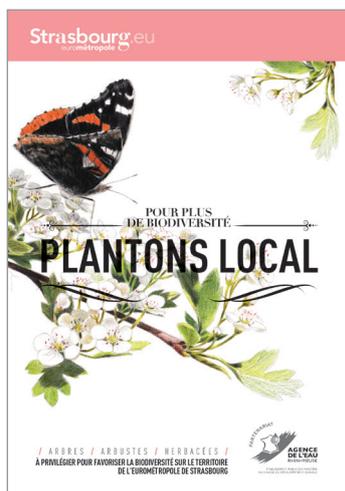
.....  
situé à.....

et représenté par.....

s'engage à contribuer à la reconquête de la **Biodiversité** par le respect des prescriptions de la présente charte.

Date..... Signature

## PUBLICATIONS



**TOUS UNIS  
POUR PLUS DE BIODIVERSITÉ**

**CONTACTS  
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

**Mission Ville-nature**

Suzanne BROLLY :  
**[suzanne.brolly@strasbourg.eu](mailto:suzanne.brolly@strasbourg.eu) ou au 03 88 60 94 74**

**Contact presse**

Anne RAGEOT :  
**[anne.rageot@strasbourg.eu](mailto:anne.rageot@strasbourg.eu) ou au 03 68 98 68 70**